

Règlement du jeu

« VIVEZ UNA EXPÉRIENCE INOUBLIABLE AVEC DÉLICE DU CHAMP »

1- OBJET

Juanjor, S.L., dont le siège social se situe à : C/Miguel Fleta, n° 25, 30700 Torre Pacheco (Murcia) Espagne, avec n° de TVA intracommunautaire ES B30409940, organise un tirage au sort publicitaire en faveur de son produit **DÉLICE DU CHAMP**, afin de promouvoir la vente de **DÉLICE DU CHAMP Sucré comme le Miel**, en France et en Belgique.

Nous précisons ci-dessous le détail des règles de ce jeu, d'attribution des prix et des personnes qui participeront au jeu de **DÉLICE DU CHAMP**.

2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pourront participer à ce jeu toutes personnes majeures résidant en France Métropolitaine, en Corse et en Belgique, respectant les conditions établies dans le présent règlement.

Sont exclus du jeu le personnel, les représentants et toute autre personne ayant un rapport avec Juanjor, S.L., ainsi que les membres de leur famille en ligne directe, ne pouvant, en aucun cas, leur être attribué les prix et/ou cadeaux.

3- DURÉE DU JEU

Le jeu se déroule du 14 mai 2018 au 15 juillet 2018 inclus.

4- DÉROULEMENT DU JEU

Les participants doivent s'enregistrer avec leurs coordonnées personnelles (prénom, nom, adresse complète et code postal, n° de téléphone, email, etc.) sur le site www.deliceduchamp.com, préciser le point de vente participant à l'opération et le code de participation (lettres + chiffres) inscrit sur l'étiquette (sticker) du melon. Seuls les produits ayant l'étiquette du jeu font partie du jeu.

Il est important que les coordonnées fournies soient actualisées et véridiques car ce seront ces coordonnées qui seront utilisées pour contacter le participant gagnant.

Pour participer au jeu, le participant doit introduire le code de participation inscrit sur l'étiquette, lors de son inscription au jeu sur la page web www.deliceduchamp.com

Chaque participation sera enregistrée informatiquement et un numéro d'enregistrement lui sera attribué qui apparaîtra sur votre écran. La base de données avec tous les enregistrements sera remise sur support informatique au notaire une fois le jeu-concours terminé.

Pour les participants validés, un tirage au sort sera effectué le 20 juillet 2018 devant le notaire de Torre Pacheco, Monsieur **Juan Isidro Gancedo del Pino**, Plaza de la Libertad nº5,1ero, 30700 Torre Pacheco, Murcia.

Grâce à un programme informatique générateur de numéros aléatoires, le notaire réalisera le tirage au sort entre toutes les participations enregistrées, trente numéros seront tirés au sort, chacun correspondra à un participant sur la base de données, et donc à un gagnant.

5- DOTATION

Les dotations misent en jeu sont : **30 SMARTBOX «PASS EXPÉRIENCES ÉMOTION 5235 ACTIVITÉS»** 1 séjour ou 1 activité pour 1 ou 2 personnes, selon information promotionnelle de Smartbox, au choix parmi: «160 séjours pour 2 personnes, 490 repas gourmands pour 2 personnes, 2530 séances bien-être pour 1 ou 2 personnes, 2055 activités sportives pour 1 ou 2 personnes». Dotations pour une valeur de 2.397 euros.

Les gagnants devront effectuer les réserves selon les instructions figurant dans le coffret Smartbox.

Juanjor, S.L. peut demander au participant gagnant sa carte d'identité afin de vérifier la véracité de ses coordonnées.

Le prix est personnelle et intransmissible et n'est pas interchangeable contre un autre prix, ni contre quelque valeur monétaire.

6- REMISE DES DOTATIONS

Les notifications aux 30 gagnants sur leur condition de gagnants seront effectuées par l'organisateur par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception une fois le tirage au sort effectué, à l'adresse renseignée par le participant sur le formulaire lors de son inscription. La notification se réalisera dans les plus brefs délais par lettre, et vous trouverez joint la dotation une Smartbox **«PASS EXPÉRIENCES ÉMOTION 5235 ACTIVITÉS»**.

7- LES CAUSES DE DISQUALIFICATION D'UN PARTICIPANT AU JEU

Le présent jeu aspire à ce que la compétition entre les différents participants soit faite dans l'égalité d'opportunités et dans le strict respect des normes de bonne foi. C'est pourquoi toute utilisation abusive ou frauduleuse du présent règlement donnera lieu à la disqualification du participant à ce jeu.

8- PUBLICATION DES GAGNANTS

Les participants au jeu acceptent, s'ils sont gagnants, que leurs coordonnées (nom, prénom) puissent être communiquées à des tiers au travers des moyens de communication estimés les plus convenables, principalement la page web de l'organisateur du jeu www.deliceduchamp.com

9- DÉPÔT DU RÈGLEMENT DEVANT NOTAIRE

Les bases légales du présent jeu seront dûment déposées en temps et forme devant notaire. Au cas où un participant solliciterait l'acte notarial, les frais qui pourraient en dériver seraient à la charge du demandeur.

10- TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles demandées aux participants sont nécessaires et obligatoires pour participer au jeu. Les participants donnent leur consentement pour que ces données personnelles soient incorporées à un fichier dont le titulaire est la société Juanjor, S.L., soient traitées afin de gérer leur participation au jeu, et pour qu'il puisse leur être envoyé dans le futur l'information commerciale sur les activités, produits et services de Juanjor, S.L.

Les titulaires des données sont informés de leurs droits d'accès, de rectification, d'annulation, d'opposition au traitement de leurs données. Les participants peuvent annuler leur consentement à tout moment en se dirigeant à Juanjor, S.L. C/Miguel Fleita, nº25, 30700 Torre Pacheco (Murcia) Espagne.

11- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement y compris l'application de la réglementation fiscale.

12- CONDITIONS GÉNÉRALES

L'acceptation du prix implique l'autorisation à Juanjor, S.L. d'informer du nom des gagnants et d'utiliser leur image dans toutes activités concernant le prix, à des fins publicitaires ou de divulgation, sans que cette utilisation puisse entraîner droit à une rémunération ou à toute autre contrepartie.

Juanjor, S.L. restera exempt de toute obligation ou compensation envers les participants, en cas de force majeure ou impératif légal, si le présent jeu devait être annulé. Circonstance pour laquelle on donnera l'information suffisante par nos propres moyens.

Juanjor, S.L. restera exempt de toute responsabilité qui puisse dériver d'une erreur dans les coordonnées personnelles fournies par le propre gagnant.

13- RESPONSABILITÉ

Juanjor, S.L. restera exempt de toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribuée.